

Exportation des bananes d'Amérique latine

24 avril 2026

Un article de *Géoconfluences*, publié en mars 2026, étudie l'organisation de la filière banane *Cavendish* en Amérique latine. Dominée par quelques firmes (Dole, Chiquita, Del Monte) et héritière de l'ère des « [républiques bananières](#) », la production est tournée vers l'export (États-Unis, Europe) et représente 80 % des exportations mondiales. Au Costa Rica et en Colombie, il s'agit de vastes plantations de plus de 100 hectares. En Équateur, en revanche, on compte plus de 60 % de petites plantations (moins de 30 hectares), avec des rendements plus faibles. Dans tous les cas, l'acheminement repose sur une logistique robuste, en « juste-à-temps » : conteneurs réfrigérés à 14 degrés, ports bananiers (figure), rotations rapides, mûrisseries dans les ports nord-américains et européens (voir [une vidéo](#) commentée dans l'article).

Les routes maritimes bananières de l'entreprise Dole



Source : **Géoconfluences**

Les pays producteurs captent peu de valeur ajoutée. Au Costa Rica, la rémunération du travail représente environ 3 % du prix de vente de la banane. L'omniprésence des pesticides, à différentes étapes de l'itinéraire culturel (50 à 60 épandages par an au Costa Rica, pour environ 100 kg/ha), dégrade l'environnement et nuit à la santé des travailleurs et des riverains. Le pesticide le plus couramment utilisé, le mancozèbe (30 % des usages), est interdit dans de nombreux pays. Le climat étant humide, la monoculture accroît la vulnérabilité aux maladies fongiques (fusariose T4, sans remède). Enfin, les efforts sur le plan des nuisances environnementales demeurent limités. Tirés par la demande des pays importateurs, ils passent surtout par des certifications (comme le bio) et par le contrôle des résidus de pesticides. Mais les cahiers des charges, par exemple celui du bio, sont moins contraignants dans ces pays qu'aux Antilles françaises. Un rapport d'information du Sénat publié en 2016 indique que 33 produits pouvaient être utilisés pour la banane bio en République dominicaine (contre 3 aux Antilles), dont 14 n'étaient pas autorisés en agriculture conventionnelle en France.

Florent Bidaud, Centre d'études et de prospective

Source : [Géoconfluences](#)